



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : / /

Dossier complet le : / /

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

Construction d'un magasin de l'enseigne commerciale alimentaire LIDL a La Fare-les-Oliviers (13)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

LIDL

Raison sociale

SNC LIDL

N° SIRET

34326262226433

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

MARECCHIA

Prénom(s)

Bruno

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
41. Aires de stationnement de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs	ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de mobiles de loisirs., 41A

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la création d'un magasin LIDL sur la Zone d'Activité Les Barrales à La Fare-les-Oliviers (13). La Z.A compte déjà plusieurs commerces et établissements : boulangerie, pharmacie, magasin de vélo, opticien, Mc Donald's, magasin Fresh, aromathérapie, résidence pour seniors.

Le magasin s'implantera sur une friche non imperméabilisée mais fortement anthropisée. Le site occupera une surface de 8 100 m² et s'étendra sur les parcelles AI181, AI185, AI190, AI193, AI209, AI212, AI215 et en partie sur la parcelle AI206. Les travaux incluent :

- La création d'un commerce à dominante alimentaire
- La création du parking d'une capacité de 130 places dont 61 en extérieur en pavés drainants. Parmi les 61 places en extérieur, 32 seront sous une ombrière photovoltaïque d'environ 560m², 8 seront équipées de bornes de recharge électrique et 2 réservées pour les PMR.

- Les espaces végétalisés occuperont environ 30% de la surface du site. Au total, 36 arbres seront plantés en plus des 32 arbres conservés et situés majoritairement sur la partie Sud du

4.2 Objectifs du projet

Le projet consiste dans le transfert de l'actuel supermarché LIDL situé à l'ouest de la même commune au sein de la zone d'activité Les Barrales. Ce transfert répond à un vœu de modernisation de son actuel point de vente vétuste et de proposer à ses clients un supermarché nouvelle génération en adéquation avec sa politique d'immobilier commerciale durable (énergie renouvelable, aménagement paysager et écologique etc..)

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Le terrain ou le magasin LIDL sera implanté est une friche pionnière non occupée avec un sol majoritairement nu ou couvert de plantes rudérales (plantes caractéristiques des friches). La création du magasin sera précédée d'une phase de terrassement, avec un volume de déblais estimé à 3 300 m³ et un volume de remblais de 1 500 m³. Le volume de déblais est plus important du fait de la construction d'un parking semi-enterré situé sous l'emprise du RDC. Les travaux intègrent donc la construction du magasin, l'aménagement du parking et des places de stationnement, la construction d'une ombrière photovoltaïque qui couvrira une partie des places extérieures et l'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture du magasin. Le revêtement des 69 places extérieures sera en pavés drainants, matériau semi-perméable. Les aménagements paysager et écologique ont fait l'objet d'une étude par le BET GALLY suivant plusieurs étapes : pré-diagnostic écologique et paysager, préconisations écologiques et paysagères, proposition d'une palette paysagère et écologique adaptée. Ces documents sont joints en annexe du formulaire.

La partie la plus au sud de la parcelle, composée d'une strate arborée (*Pinus halepensis*), d'une strate arbustive et d'une strate herbacée assure une fonction écosystémique d'une grande importance. Cette zone ne sera pas concernée par les travaux afin de la préserver.

Le début des travaux est prévu pour le premier trimestre 2026 avec une flexibilité du maître

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

En phase d'exploitation, le site (y compris le parking) sera réservé aux clients du supermarché ainsi qu'aux poids lourds pour les livraisons.

Lors du démantèlement, le maître d'ouvrage s'engagera à remettre en état le site, pour une destruction du bâti ou la revente du foncier.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Un dossier d'examen au cas par cas avait déjà été réalisé en 2015 par l'aménageur de la ZAC qui portait sur l'ensemble de la zone d'Activité. L'aménageur de la ZAC a également déposé et obtenu un dossier loi sur l'eau dans le cadre du permis d'aménager.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface totale du terrain :	(8100 , m ²)
Emprise de la construction :	(2 780, m ²)
Surface espaces verts :	(2 380, m ²)
Revetement permeable :	(1 057, m ²)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : °E ° ' " Lat. : °N ° ' "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ° ' " Lat. : ° ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ° ' " Lat. : ° ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU la Fare-les-Oliviers, zone 1AUEb. Cette zone autorise la construction de commerces et autres installations nécessaires aux services publics ou d'interet collectif.

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Non. La ZNIEFF la plus proche est une ZNIEFF de type II "Chaine de la Fare - massif de Lancon" a 530 metres au nord du site.
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	Non, la zone la plus proche couverte par un arrete biotope est a 6,5 km a l'ouest de la zone (domaine de Calissane).
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	Non. Le plus proche est le parc naturel des Alpilles a 18 km au nord du site

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	Le département des Bouches-du-Rhone est couvert par un PPBE. La RD10, principale axe routier traversant la ville, dépasse le seuil réglementaire. La zone d'activité n'est pas identifiée comme zone bruyante.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	Le projet ne se situe pas dans le périmètre de protection d'un monument historique.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	Il existe un PPR pour le risque sismique et un PPR pour le phénomène de retrait/gonflement des argiles (le site est en zone "faiblement à moyennement exposée"). Il n'existe pas de PPR pour le risque inondation mais il existe un Atlas
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Les deux PPR sont approuvés
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	Non. Le site inscrit le plus proche est à 5 km à l'Est.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Le site Natura 2000 le plus proche est a 530 metres au Nord.
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Il y a aura des prelevements d'eau associes au fonctionnement du magasin : sanitaires, espace de vie pour les salaries, nettoyage du magasin. Les prelevements se feront sur le reseau d'eau potable communal. La consommation d'eau d'un supermarche est generalement inferieure a 1 000 m3/an.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	La construction du magasin et du parking exterieur ne concernera que la partie superficielle du site et n'aura donc pas d'impact sur les eaux souterraines. Le terrain est naturellement en pente. Le parking souterrain, construit sur la partie basse du site aura ses fondations quasiment au meme niveau que le terrain naturel (< 30 cm de deblais). La masse d'eau superficielle
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Le volume de deblais est estime a 3 300 m3 pour le terrassement contre 1 500 m3 pour les remblais.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	Cf case au-dessus.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	Les materiaux utilises ne proviendront pas du sol / sous-sol de la zone d'etude.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	La consommation d'eau potable d'un supermarché est relativement faible. La consommation d'eaux potables et les eaux usées proviendront des espaces de vie des salariés, notamment les sanitaires / de l'entretien du magasin et l'arrosage des espaces verts. Les clients du magasin auront un impact très limité sur la production d'eaux usées.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Le site se situe au cœur d'une zone d'activité. Les installations seront implantées sur la partie en friche qui présente un intérêt écologique très faible. La partie sud de la parcelle, qui a un fonctionnement écologique essentiel, sera préservée. Les individus d' <i>Andrachne telephioides</i> seront transloqués sur la partie sud du site (Cf paragraphe 6.4 et annexe -
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Le projet, par sa nature, ne sera pas susceptible d'avoir un impact sur les habitats et espèces inscrites au Formulaire Standard de Données.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Le bâtiment et le parking seront implantés sur une friche non exploitée. La partie la plus au sud de la parcelle sera préservée.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Le projet, par sa nature, n'a pas vocation à entraîner des risques technologiques.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	La zone d'étude ne se situe pas dans une zone à risques naturels. Un Porter à Connaissance a été réalisé en 2016 pour le bassin versant de l'Arc. Le site est en dehors de toute zone concernée par un aléa inondation et est également en dehors de l'emprise de la crue exceptionnelle.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Projet non concerné par sa nature
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Une étude trafic a été réalisée pour les besoins du projet et conclut que l'impact sur la circulation sera limité. L'ensemble des réserves de capacité resteront très satisfaisantes à l'état projet.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Le trafic engendrera une augmentation du bruit mais qui sera négligeable au vu de l'activité déjà existante sur la zone d'activité. Le site sera source de bruit uniquement lors des horaires d'ouverture du magasin et en début de
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒	☐	Le site sera concerné par les nuisances sonores provenant de la zone d'activité ainsi que la RD10 qui longe le site au Sud et de l'autoroute A7 à 300 mètres à l'Est. Cela n'aura toutefois pas d'impact négatif sur le
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	Oui mais uniquement lors de la phase travaux (terrassements)
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	Oui, il y aura des émissions sonores provenant du magasin ainsi que des lampadaires du parking. Ces émissions lumineuses n'auront lieu que lors des horaires d'ouverture du magasin
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒	☐	Oui, il est concerné par les émissions lumineuses des autres établissements de la zone d'activité ainsi que des lampadaires qui longent la route des Oliviers qui traverse la zone d'activité
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	Oui avec les gaz d'échappement des véhicules. Ce surplus de rejet sera toutefois négligeable au vu des activités déjà implantées sur le site. En phase de travaux, il pourrait y avoir des rejets de poussières dans l'air.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	Il n'y aura pas de rejets liquides supplémentaires. Les eaux de pluie collectées sur le site seront d'abord stockées dans des bassins de rétention et des noues d'infiltration avant rejet dans le réseau pour le lot
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	Le projet engendrera des effluents liés au fonctionnement du supermarché : espaces de vie pour les salariés (sanitaires, lavabo, cuisine), eaux de lavage du sol. Ces eaux seront rejetées dans le réseau d'assainissement aménagé par le lotisseur.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Il y aura une production de déchets non dangereux provenant du magasin (emballages utilisés pour le conditionnement des marchandises, invendus = déchets alimentaires) ou des poubelles de tri à l'extérieur à destination des clients. Dans une moindre mesure, il y aura également des déchets dangereux (produits d'entretien, huiles de vidange, ampoules, etc.).
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Il n'y a pas d'édifice d'intérêt architectural, culturel ou archéologique à proximité de la zone d'étude. La parcelle est une friche fortement anthropisée avec des remblais sur sa partie Nord. L'intérêt paysager est donc très faible. La partie Sud assure en revanche une fonction écosystémique de grande importance avec la présence d'un bois caducif qui sert à la nidification et à l'alimentation des oiseaux.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Non, il s'agit d'une friche qui n'est actuellement pas utilisée pour les activités humaines.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☒ Oui ☐ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet s'inscrit dans le cadre de l'aménagement de la zone d'activité des Barrales à La Fare-les-Oliviers qui comprend de nombreux établissements (magasin Fresh, micro-crèche, boulangerie, McDonald's, opticien, cabinet d'avocat, etc.). Toutes ces structures sont déjà créées et en fonctionnement.
La création du LIDL concerne donc l'un des derniers lots de la zone d'activité pas encore construits.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Un dossier de declaration au titre de la loi sur l'eau concernant l'ensemble de la zone d'activite a ete realise en 2019 et a ete valide par l'autorite competente. Celui-ci fixe les regles de dimensionnement des ouvrages de compensation (volume et debit de fuite)

Pour le lot du futur magasin LIDL, une evaluation ecologique et une etude paysagere ont ete realisees fin 2024 par le BET GALLY. Le site comporte differents habitats : friche pionniere sur la partie centrale (habitat majoritaire), ourlet a brachypode de Phenicie a l'Ouest, haie arbustive et friche sur sol tasse sur la partie sud et fourres arbustifs a l'ouest et a l'est de la parcelle. Cette haie arbustive constitue un veritable interet pour la nidification et l'alimentation de la faune

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Le projet de creation d'un supermarche LIDL a La Fare-les-Oliviers prevoit :

- La conservation de la partie sud du site (haie arbustive) qui presente un interet ecologique majeur.

Au total, 30% de la surface du site sera vegetalisee. Une trentaine d'arbres seront conservees (partie sud contenant la haie arbustive) et 36 seront plantes, sur les contours nord et est du site.

- Des amenagements ecologiques sont prevus avec des refuges a herisson, des tas de bois et de pierre, du paillage mineral et un hotel a insectes.

- La vegetalisation des facades avec la plantation de plantes grimpantes sur certaines facades du bati.

- La prise en compte des preconisations faites lors du diagnostic ecologique : translocation des individus d'Andrachne telephioides au sud de la parcelle, conservation de l'habitat du Serin cini (fourres arbustifs, prairies et friches nourricieres). -> (Cf diagnostic ecologique et notice paysagere en Annexe)

- L'utilisation d'un revetement permeable pour les places de parking en exterieur ainsi qu'une partie du cheminement. Au total, la permeabilite du site sera d'environ 42%.

- La gestion des eaux de pluie pour ne pas aggraver le phenomene de ruissellement et le risque inondation. Le dimensionnement des ouvrages de retention s'appuie sur les methodes de calculs realisees lors du DLE de 2019 (volume de retention et debit de fuite). Ainsi, le volume de retention cree sera de 875 m3, scinde en 3 bassins : 1 bassin en caisson alveolaires de 444 m3

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au vu des éléments, il ne semble pas nécessaire de réaliser une évaluation environnementale. En effet :

- Le site se situe au cœur d'une zone d'activité qui a déjà fait l'objet d'une étude cas par cas en 2015 (AE-F09315P0041). Il s'agit d'un des derniers lots non construits. Des habitations sont implantées au Nord et à l'Ouest du site.
- La partie concernée par les travaux est une friche fortement anthropisée sur sa majeure partie avec un sol retourné, avec des remblais, et est couverte de plantes rudérales (plantes caractéristiques des friches) d'intérêt faible.
- La partie Sud de la parcelle, qui présente un intérêt faunistique et floristique majeur, ne sera

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom Calas

Prénom Guillaume

Qualité du signataire Ingenieur charge de projets

À Montpellier

Fait le 12-03-2025 / / /

Signature du (des) demandeur(s)